N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/MK/2011

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne :** - **Violation intentionnelle des décisions du Gouvernement**

* **Paralysie totale de l’administration du CIDEP par l’I.P.J. MFUYA Wivine de la Police Judiciaire des Parquets.**

1. **SYNTHESE**
2. Son Excellence Monsieur le Président de la République a été ampliateur successivement de la lettre du Ministre de l’ESU au Procureur Général de la République et de celle de Madame MFUYA Wivine à l’Inspecteur Général de la police judicaire des Parquets, relativement aux objets en marge.
3. Le Ministre se plaint de la paralysie du CIDEP dont l’accès aux bureaux des membres du Comité Directeur est interdit par décision de justice.
4. Il estime que cela constitue une entrave grave au bon fonctionnement de cette Institution de l’Etat.
5. Il demande que le Procureur Général de la République mette tout en œuvre pour que la situation redevienne normale et que le comportement de l’inspecteur de Police Judiciaire soit réprimé.
6. Madame MFUYA LUBULA répondant aux annotations portées sur la copie de la lettre du Ministre par l’Inspecteur Général, lui a adressé le rapport sur l’instruction du dossier judiciaire /2011/RMP 4161/PG/BN du mois de juillet 2011 à charge du prévenu VANGU LUSALA, Secrétaire Général a.i. du CIDEP et consorts.
7. Ce rapport sévère a abouti à l’inculpation de M. VANGU LUSALA et l’Inspecteur Judiciaire pense que ce dernier a pu induire le Ministre en erreur, mais qu’il sied au dirigeant de veiller sur les détails pour mieux organiser et maîtriser ce qui est inhérent à ses fonctions.
8. Elle estime que la lettre du Ministre a porté atteinte à sa personne. Elle évoque même, à ce propos, une forme de violence institutionnelle vis-à-vis de la femme, alors que de surcroit elle ne travaille pas seule sur ce dossier.
9. Elle estime enfin, qu’à travers cette lettre, il y a eu tentative de trafic d’influence et est convaincue que son rapport édifiera l’Inspecteur Général ainsi que toutes les autorités ampliateurs.
10. En annexe, lettre du Ministre et rapport sur l’instruction du dossier DPJ N° 995/QG/2011/RI.2165/RMP 41/PG/BN du mois de juillet 2011.
11. **AVIS ET SUGGESTIONS**
12. Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles ne pouvant avoir accès à suffisamment d’informations sur l’ensemble du dossier, estime que c’est le Ministre de la Justice et Droits Humains qui dispose d’éléments pouvant éclairer le Cabinet du Président de la République sur cette affaire.
13. A cet effet, le Cabinet s’adressera au Ministère de la Justice et Droits Humains pour connaître la suite réservée à ces deux lettres afin de faire rapport au Président de la République.

En annexe, projet d’accusé de réception.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA-RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie  : Mme MUTOBA KAWELE

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/MK/2011*

***Transmis copie pour information à :***

* *Monsieur le Ministre de l’Enseignement Supérieur et Universitaire ;*
* *Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat ;*
* *Monsieur le Conseiller Principal du Chef de l’Etat au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles.*
* *Madame MFUYA LUBULA, Inspecteur Judiciaire Principal*

***(Tous) à KINSHASA/GOMBE***

-----------------------------------------------------------

***A Monsieur le Ministre de la***

***Justice et Droits Humains***

***à KINSHASA / GOMBE***

***Concerne : Dossier CIDEP / IPJ MFUYA WIVINE***

*Accusé de réception*

*Monsieur le Ministre,*

*Son Excellence Monsieur le Président de la République est ampliateur de la lettre référencée 1288/MINESU/CABMIN/MML/PK/2011 du 10 août 2011, du Ministre de l’Enseignement Supérieur et Universitaire et celle sans référence du 15 août 2011 de l’IPJ Madame MFUYA LUBULA, toutes relatives à l’objet susmentionné.*

*Le Cabinet du Président de la République aimerait connaître la suite réservée à ces courriers pour faire rapport au Chef de l’Etat.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Ministre****, l’expression de ma considération distinguée.*

***Gustave BEYA SIKU***